



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 6059

Texte de la question

M. Patrick Roy appelle l'attention de M. le ministre délégué à la ville et à la rénovation urbaine sur la nécessité de poursuivre le développement des maisons de la solidarité prévue dans le cadre du programme de prévention et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Le concept de maison de la solidarité s'inscrit dans la démarche générale d'amélioration des services publics. L'objectif est de mieux répondre aux besoins en matière d'accès aux droits des personnes et des familles en situation ou en risque de précarité ou d'exclusion sociale par la mise en place d'un service commun à plusieurs organismes chargés de l'action sociale. L'instauration par le gouvernement, en 2001, d'une aide à la création, a permis à un certain nombre de projets de voir le jour et a incité de nombreux acteurs à s'engager sur des réalisations : travail en réseau des partenaires, réalisation de diagnostics, planification... Or il semblerait que cet appel à projet ne soit pas reconduit l'année prochaine, cassant de ce fait toute une dynamique locale. Il lui demande, dans ces conditions, s'il entend prendre des mesures pour poursuivre et encourager le développement local à travers les maisons de la solidarité.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Roy](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6059

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : ville

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 novembre 2002, page 3970